

Fiche conçue et réalisée  
par la « **Commission Jeunes médecins**  
**- Facultés** »  
du Conseil Régional Ile-de-France de  
l'Ordre des Médecins  
avec le concours des syndicats  
d'internes de la région Ile-de-France

## UNE TONTINE, C'EST QUOI ?

- Forme d'**assurance solidaire** s'appuyant sur la solidarité confraternelle en cas d'arrêt de travail
- **Complémentaire**, elle pallie les délais de carence de la CARMF ou autres assurances « garantie de ressources (I.J.) »
- **Combien ?** groupe de 10 à 15 (ni trop, ni trop peu... prévoir des entrants)
- **Contrat sous-seing privé** précisant le fonctionnement (délai de carence, montant versé, motifs de l'arrêt...)
- **Mise en route de la garantie**
  - Tout le monde va bien : personne ne paie rien
  - Un des membres est dans l'incapacité de travailler : chacun contribue pour l'aider.
- **Aucun avantage fiscal**, les sommes versées ne sont pas déductibles ; celles encaissées ne sont pas imposables. Assurance à caractère personnel.
- **Avantages**
  - Resserre les liens de solidarité et de confraternité entre les médecins
  - Faible coût